

NOTE DE PRÉSENTATION

Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Mercredi 10 octobre 2012 à 10 heures

À la Salle des Fêtes de Saint-Rémy

L'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

Désignation du délégué secrétaire de séance :

Il s'agit de désigner le secrétaire de séance qui sera chargé de relire et valider le compte rendu.

Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 15 juin 2012 :

Il s'agit d'approuver le compte-rendu du précédent Comité Syndical.

A) PÔLE RIVIÈRES :

1) Point concis sur les actions en cours

- **Tranche 2011 du programme global de travaux (Armançon Yonne aval)**

Le marché relatif à l'exécution des travaux de cette tranche a été notifié à la S.A. Bon le 14 mai 2012. La durée prévisionnelle des travaux est de 8 mois minimum et le suivi des travaux est assuré par Véronique LOUIS.

L'entreprise respecte le planning prévisionnel, à la mi septembre près de 70 % du linéaire de la tranche ont été traités par l'entreprise. Des difficultés sont cependant rencontrées pour obtenir de la part de la DDT de l'Yonne les autorisations permettant la scarification des atterrissements.

- **Tranche 2012 du programme global de travaux (Brenne et quelques affluents)**

L'avis d'appel public à la concurrence relatif à l'exécution de ce marché de travaux sera publié en octobre ; l'entreprise titulaire devrait être désignée début novembre.

Le marché comporte un lot unique. L'installation de pompes à panneaux solaires sera dissociée du marché principal. Ceci permettra de pouvoir solliciter des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Les dossiers de demande de subvention, relatifs à ce dossier, seront envoyés fin septembre et une demande de démarrage anticipé sera demandée.

Les travaux seront suivis par Jean-Louis BUISSON. Une réunion de démarrage aura lieu pour présenter l'entreprise, sa méthodologie de travail aux premières communes concernées par les travaux. Tout au long de la période de travaux, des réunions de chantier destinées aux élus et riverains seront effectuées afin d'assurer le bon déroulement de travaux.

- **Tranche 2013 du programme global de travaux (Oze, Ozerain et quelques affluents)**

Thomas GARNIER, qui a été recruté en août dernier pour un nouveau contrat de 3 mois renouvelable une fois, réalisera, lors des trois prochains mois, un programme ambitieux pour faire le relevé terrain des travaux de la tranche de travaux 2013.

Un courrier sera transmis à toutes les communes, concernées par cette tranche de travaux, pour les informer de son passage. Les adresses mails des délégués du S.I.R.T.A.V.A. seront demandées (pour ceux qui en disposent). Il sera en effet recherché une étroite collaboration avec les délégués du S.I.R.T.A.V.A. afin que le relevé puisse s'effectuer le plus efficacement possible.

- **Travaux lit mineur d'urgence : Posanges, Villy-en-Auxois**

Les travaux de reconstruction d'un mur en berge à Posanges sont quasiment finalisés. Quelques plantations restent à effectuer. Jean-Louis BUISSON est en charge de ce dossier auprès de la commune et de l'association Sentiers qui assure les travaux.

Les aménagements sur la commune de Villy-en-Auxois sont également réalisés par l'association Sentiers. Les travaux sur les banquettes ont été parfaitement réalisés et ont pu être réceptionnés par Thomas GARNIER qui suit ces travaux. En revanche, suite à des problèmes organisationnels, l'association Sentier n'a pu finaliser la mise en place de techniques végétales. Après un arrêt de chantier fin août, un redémarrage est prévu fin septembre pour permettre un achèvement des travaux fin octobre.

- **Travaux lit mineur en Côte-d'Or**

A l'initiative de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or, une rencontre est programmée au cours du mois d'octobre afin de convenir de la procédure à suivre pour que le dossier puisse être instruit efficacement.

- **Vitteaux - Autorisation simplifiée traitement des atterrissements**

Suite à la demande d'autorisation de travaux transmise à la DDT de Côte-d'Or en début d'été, le S.I.R.T.A.V.A. a reçu un accord pour leur mise en œuvre. Cette demande d'autorisation, établie par le S.I.R.T.A.V.A. en réunion de concertation en date du 12 septembre. M. le Maire de Vitteaux a indiqué qu'il souhaitait que les matériaux constitutifs des atterrissements soient extraits de la rivière plutôt que simplement régalez. Il a été convenu d'adresser à la DDT de Côte-d'Or un complément à la demande d'autorisation permettant d'effectuer l'extraction des matériaux et proposer un dépôt en aval du centre ville de la commune. Ces modifications, souhaitées par la commune, sont susceptibles de retarder de plusieurs mois l'intervention. Ce dossier est désormais suivi par Thomas GARNIER.

- **Ru de la Lame - Commune d'Ancy-le-Franc**

Le 12 juillet, une rencontre de terrain a été organisée par Véronique LOUIS avec les différents intervenants locaux et règlementaires. Un rebondissement est apparu ce jour puisque la commune n'a pas souhaité la mise en eaux closes pour l'été 2012 et a souhaité reporter l'intervention. Suite à un courrier de la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne précisant que la première démarche à mener est la mise en conformité règlementaire de l'étang par la commune, le S.I.R.T.A.V.A. souhaite conseiller à Monsieur le Maire d'Ancy-le-Franc de s'engager dans cette procédure.

- **Brienon : étude hydromorphologique**

Le cahier des charges de l'étude a été finalisé au début du mois de septembre et l'avis d'appel public à la concurrence sera lancé fin septembre. Une négociation avec les candidats retenus sera organisée début novembre afin d'engager ce marché avant la fin de l'année.

- **Rétablissement de la continuité écologique de l'Armançon dans l'Yonne amont**

La réunion de restitution finale de l'étude préalable à l'aménagement de 11 ouvrages de l'Armançon permettant le rétablissement de la continuité écologique par le bureau d'étude CARIÇAIE a eu lieu le 13 septembre dernier.

Une ligne directrice a été établie par le bureau d'étude afin de définir les sites à prioriser pour une intervention mais aussi les sites nécessitant un appui administratif afin d'éclaircir des situations avant tout engagement dans des procédures plus complexes. Ceci doit permettre au S.I.R.T.A.V.A. de se positionner plus aisément pour engager des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou pour porter des travaux en direct.

Il est précisé que cette priorisation n'aura pas de conséquence sur l'accompagnement de Marlène LACARRERE, qui en tant que chargée de mission hydromorphologie, reste disponible pour toute démarche portant sur le rétablissement de la continuité écologique ou plus généralement sur la gestion des ouvrages.

2) Délibération relative au programme global de travaux 2009-2013 - tranche de travaux 2012

La Préfecture de l'Yonne a récemment adressé un courrier au S.I.R.T.A.V.A. au sujet de l'éligibilité des dépenses d'investissement au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Il apparaît que certaines dépenses d'investissement prévues par le S.I.R.T.A.V.A. ne peuvent bénéficier du FCTVA comme il était d'usage précédemment. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération relative à la tranche de travaux 2012 afin de reprendre le plan de financement proposé dans la délibération N°11-2012 présentée le 15 juin dernier. Les montants des travaux de restauration ripisylve n'ont pas changé, mais le plan de financement est établi en TTC, ceci doit permettre l'obtention d'un montant de subvention basé sur une dépense T.T.C. plutôt que H.T.

✓ Délibération

VU la délibération n° 69-2008 du 16 octobre 2008 relative au programme 2009-2013 ;
VU la délibération n° 48-2007 du 3 juillet 2007 relative la modification de la clé de répartition ;
VU l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 du dernier recensement officiel de la population (2009) ;
VU la délibération n° 05-2012 du 28 février 2012 relative au programme global de travaux 2009-2013 ;
VU la délibération n° 11-2012 du 15 juin 2012 relative au programme global de travaux - tranche 2012 ;

- Cotisations complémentaires - Tranche 2012,
Considérant le programme annuel 2012 tel qu'il a été prévu,

Monsieur le Président rappelle que :

- l'estimation du programme global 2009-2013 est de 2 661 748,00 € T.T.C., tout frais de procédures administratives inclus (marchés publics, loi sur l'eau...) ;
- le linéaire global réel est de 986 130 ml de berges ;
- le linéaire pondéré retenu est de 646 404 ml de berges ;
- le nombre d'habitants total concernés est de : 65 949 habitants ;
- le reste à charge total (2009-2013) pour les communes et groupements de communes adhérents est estimé à 636 550,00 € ;
- le reste à charge annuel des tranches 2009 à 2012 est, pour chacune d'elles, de : 127 310,00 € lissés sur les 4 tranches ;
- le reste à charge annuel pour l'année 2013 sera établi en fonction des dépenses et recettes réelles du programme global ;
- la tranche 2012 du programme global de travaux 2009-2013 est estimée de façon prévisionnelle à 459 200,00 € T.T.C.

Dans un souci d'efficacité, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'intégrer à la tranche de travaux 2012 l'exécution de travaux en lit mineur en Côte d'Or.

Il rappelle qu'il s'agit principalement d'opérations ponctuelles de gestion d'atterrissement, de traitement de dépôts tufeux et de renaturation ponctuelle qui nécessitent une procédure spécifique au titre de la loi sur l'eau. Le montant estimatif de ces travaux en lit mineur est de 20 000 € T.T.C.

Le détail de l'estimatif des travaux de la tranche 2012 est donc le suivant :

Section de fonctionnement :

Estimation des travaux : 200 000,00 € T.T.C. et 20 000 € T.T.C. de travaux en lit mineur en Côte-d'Or

Cette section comprend la gestion de la ripisylve, la gestion des atterrissements et des dépôts tufeux, la gestion des ouvrages, la lutte contre les espèces végétales invasives et des travaux d'urgence, la lutte contre les ragondins,...

Financement prévisionnel (taux de 70 %)

Aides publiques :	154 000 €
S.I.R.T.A.V.A. (reste à charge) :	66 000 €

Section d'investissement :

Estimation des travaux : 200 000,00 € H.T., soit 239 200,00 € T.T.C.

Cette section comprend la gestion des érosions, les plantations, les poses de clôtures, la réalisation d'échaliers et d'abreuvoirs, la diversification du lit d'étiage et des travaux d'urgence.

Financement prévisionnel (taux de 80 %)

Aides publiques :	191 360 €
S.I.R.T.A.V.A. (reste à charge) :	47 840 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- APPROUVE le programme annuel 2012 comprenant l'estimation des travaux en lit mineur en Côte-d'Or estimé de façon prévisionnelle à 479 000,00 € T.T.C., dont 240 000,00 € T.T.C. en fonctionnement et 239 200,00 € T.T.C. en investissement ;
- ACCEPTE les plans de financement prévisionnels désignés ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Président à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Bourgogne, des Conseils Généraux de la Côte-d'Or et de l'Yonne, de l'Europe (via la DREAL Bourgogne) et à signer toute pièce nécessaire ;
- AUTORISE M. le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs au programme 2012 et aux travaux en lit mineur en Côte-d'Or, conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics ;
- AUTORISE M. le Président à engager les démarches règlementaires requises pour pouvoir exécuter les travaux (dossier de déclaration d'intérêt général, dossier loi sur l'eau...);
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces utiles ;
- DIT que les crédits sont prévus au Budget 2012.

B) PÔLE BASSIN VERSANT :

❖ S.A.G.E. :

1) Enquête publique

- **Rappel**

L'enquête publique sur le projet de S.A.G.E. de l'Armançon s'est tenue du 29 mai au 6 juillet 2012. La commission d'enquête était composée de 3 titulaires et 1 suppléant et présidée par Mme MARCHAND-HERPREUX. M. DEPUYDT a été entendu par la commission d'enquête en tant que Président de la Commission Locale de l'Eau ainsi que M. COQUILLE en tant que Président du SAGE. Par ailleurs, Lucile GAILLARD, animatrice du SAGE a assisté à la commission d'enquête durant la procédure.

- **Remarques recensées**

Les remarques principales sont présentées par thème.

a. Gouvernance :

Plusieurs associations ont le sentiment que les associations d'usagers et en faveur de l'environnement ne sont pas suffisamment représentées au sein de la C.L.E. Rappelons cependant que les proportions de représentation des collèges sont fixées au niveau national. Le préfet a toute autorité pour définir les représentants de la C.L.E. Le prochain renouvellement devrait avoir lieu pour 2013.

b. Continuité écologique :

Les remarques ont été émises essentiellement autour du barrage de Semur-en-Auxois.

c. Volet agricole du S.A.G.E. :

Le volet agricole est certainement celui qui a mobilisé le plus d'intervenants. Les remarques s'articulent principalement autour du sujet du drainage agricole et des zones humides. Certains agriculteurs font part de leur crainte de ne plus pouvoir entretenir leurs réseaux de drainage et y voient un moyen détourné de revenir à des zones humides. A noter que plusieurs expriment le souhait de créer des retenues collinaires. Plus généralement, il ressort de ces remarques d'abord une confusion entre ce qui est réellement du ressort du S.A.G.E. et ce qui est du ressort de la police de l'eau et surtout une inquiétude face aux objectifs du S.A.G.E, ce qui souligne qu'un fort besoin d'échanges et d'information avec la profession agricole s'impose à la C.L.E.

D'autres remarques ont été émises mais de façon plus ponctuelle (VNF, décharges, gestion de Pont-et-Massène, etc...) ou concernant des thématiques ponctuelles, donc n'ayant pas de réel impact sur le projet de S.A.G.E.

☞ Le rapport de la commission d'enquête est disponible en téléchargement sur le site internet du bassin de l'Armançon (www.bassin-armancon.fr).

- **Avis de la Commission d'enquête**

La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de S.A.G.E. sans réserves. Elle émet les recommandations suivantes :

- clarifier le contexte institutionnel,
- établir un document synthétique de planification des actions du SAGE,
- ajouter un volet financier conformément à l'article R. 212-46 alinéa 5,
- faire figurer la liste des réservoirs biologiques et de classement de protection des cours d'eau,
- rectifier le tracé des zones vulnérables au sens de la directive « Nitrates »,
- ajouter les cartes des frayères,
- se procurer auprès des conseils généraux la liste des décharges anciennes et sauvages.

☞ L'avis motivé de la commission d'enquête est disponible en téléchargement sur le site internet du bassin de l'Armançon (www.bassin-armancon.fr).

- **Prise en compte des résultats de l'enquête**

Le groupe technique restreint s'est réuni le 11 septembre pour discuter de l'intégration de certains éléments soulevés pendant l'enquête publique et la consultation administrative précédente.

Ces éléments seront présentés lors d'un prochain bureau de la Commission Locale de l'Eau qui devrait se tenir dans le courant du mois d'octobre. Si le bureau se positionne favorablement, la Commission Locale de l'Eau sera réunie en novembre pour statuer sur l'adoption définitive du projet de S.A.G.E. avant envoi en

Préfectures de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de l'Aube pour l'obtention d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation.

Il sera également discuté la création de groupe technique spécifique sur les thèmes « Milieux aquatiques et humides du bassin de l'Armançon », « Agriculture du bassin de l'Armançon ».

2) **Projet d'inventaire des zones humides**

- **Contexte**

La thématique des zones humides est un sujet d'actualité. La réglementation actuelle exige qu'elles soient repérées, prises en considération et gérées pour leur préservation. C'est ainsi que le S.A.G.E. de l'Armançon a inclus trois préconisations concernant ces milieux allant d'actions de connaissances aux actions de gestion. Les communes sont de plus en plus incitées à réaliser une cartographie des zones humides de leur territoire afin de les repérer et de les préserver dans les documents d'urbanisme. Certains préfets sont allés jusqu'à bloquer tous les projets d'urbanisme dans l'attente de cette cartographie.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2012, modifiant les statuts du S.I.R.T.A.V.A., stipule dans son article 1^{er} que le syndicat a pour objet la préservation et la gestion des zones humides sur le bassin de l'Armançon.

- **Propositions d'action en faveur des zones humides**

Le S.I.R.T.A.V.A. peut accompagner les communes dans la connaissance de leurs zones humides. Il existe différentes méthodes d'étude. Les deux plus courantes sont la cartographie (la localisation des zones humides) et l'inventaire (la localisation des zones humides ainsi que l'étude de leurs caractéristiques). Elles peuvent être utilisées à différentes échelles en fonction des objectifs des maîtres d'ouvrage : compréhension du fonctionnement global à l'échelle du bassin versant (1/15 000^{ème}), intégration dans les documents d'urbanisme (1/5 000^{ème}), etc...

Le Comité Syndical sera l'occasion dans un premier temps de préciser les modalités d'étude des zones humides. Cette approche doit permettre dans un second temps de discuter des différentes solutions d'intervention du S.I.R.T.A.V.A. et de décider d'un positionnement méthodologique ainsi que du/des secteur(s) d'étude sur la base d'éléments techniques et financiers. Etant entendu qu'une large place sera donnée à la concertation avec les élus et les acteurs locaux. Ce point de l'ordre du jour s'inscrit dans la continuité du Comité Syndical de juin dernier et doit permettre de poursuivre la réflexion. Une délibération engageant le S.I.R.T.A.V.A. sur cette thématique sera en effet proposée lors du prochain Comité Syndical (décembre 2012).

❖ **CONTRAT GLOBAL ARMANÇON AVAL :**

1) **Point sur les actions en cours**

En tant qu'animatrice du Contrat Global Armançon Aval, Vanessa RAFFIN, a pour mission d'assister les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la ressource en eau qu'il s'agisse d'eau potable, d'assainissement ou de milieu aquatique.

- **Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines**

Zonages d'assainissement

Deux groupements de commande ont été formés pour la réalisation d'étude de zonage d'assainissement. Cette approche permet d'alléger la procédure administrative et de mutualiser les moyens des communes.

Le premier groupement, composé de 24 communes et coordonné par la commune de Cruzy-le-Châtel, a recruté un prestataire et les études ont démarré.

Le prestataire réalise la phase 1 des études qui consiste en un état des lieux précis du territoire communal et de ses systèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux.

Le deuxième groupement, composé de 7 communes et coordonné par la Communauté de Communes du Canton d'Ancy-le-Franc, a été mis en place en juin dernier. La consultation des entreprises s'est terminée le 27 septembre 2012 et le choix du prestataire aura lieu début octobre.

Une commune vient d'être contactée pour la révision de son zonage d'assainissement.

Une commune n'a pas souhaité rejoindre les groupements et a préféré réaliser son zonage dans le cadre d'un projet d'assainissement plus vaste.

Une commune n'a pas souhaité réaliser son zonage.

Assainissement collectif

Des études, ayant pour objectif la construction ou la réhabilitation des stations d'épuration et des réseaux de collecte, vont démarrer ou sont bien avancées pour les communes d'Ancy-le-Franc, de Lagesse, Bellechaume, Venizy, Perrigny sur Armançon, Nuits sur Armançon et Ravières.

Compte tenu de leurs besoins similaires, les communes de Nuits-sur-Armançon et de Ravières se sont regroupées afin de réaliser une station d'épuration commune aux deux collectivités.

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Tanlay - Saint-Vinnemer (filtre à sable) et de construction de la station d'épuration d'Auxon (filtre planté de roseaux) sont en cours.

Les travaux sont finis sur les réseaux de collecte d'Aisy sur Armançon (étanchéisation) et de Briennon-sur-Armançon (mise en séparatif d'une partie des réseaux).

La gestion des eaux pluviales étant également un enjeu important pour contribuer à l'amélioration de la ressource en eau, l'animatrice du Contrat va contacter dans les semaines à venir les communes les plus importantes du territoire du Contrat (Saint-Florentin, Tonnerre et Migennes) pour leur exposer les plus-values d'un zonage d'assainissement pluvial.

Assainissement non collectif

Les études des systèmes d'assainissement individuels des communes de Mercy (89) et Saint Phal (10) sont terminées. Les prestataires ont évalué les équipements non conformes et présenté au comité de suivi les projets de réhabilitation. Les travaux de réhabilitation se feront en fonction des propriétaires et des financements.

Seuls ces deux projets sont en cours.

L'assainissement non collectif n'étant pas prioritaire pour les financeurs, il n'existe à l'heure actuelle aucun planning pour les autres projets de réhabilitation d'assainissement autonome.

Réduction des pollutions agricoles

Le projet étudiant en faveur duquel le Comité Syndical a délibéré le 15 juin 2012 débutera à la fin du mois d'octobre. Les secteurs de campagnes de mesures ont été précisés suite à une visite de terrain effectuée le 12 septembre 2012. Les éléments du projet seront présentés au Comité Syndical en fonction de l'avancée du travail des étudiants.

Réduction des pollutions par les collectivités et acteurs économiques

Suite à l'appel à candidature du Conseil Régional de Bourgogne réalisé en 2011, 3 communes de l'Yonne (Tonnerre, Paroy-en-Othe et Chailley) se sont lancées dans l'opération « Zéro pesticides dans nos villes et villages ». Des formations ont eu lieu dans chacune de ces communes à destination des agents en charge des espaces verts et de la voirie. Suite à un état des lieux des pratiques d'entretien des espaces communaux, des sites pilotes ont été définis et des plans de désherbage communaux ont été élaborés par le prestataire en charge de l'opération.

- **Restaurer et protéger la ressource en eau potable**

Etudes « Bassins d'Alimentation de Captages »

Dans l'Yonne, toutes les collectivités ayant une étude de « Bassin d'Alimentation de Captage » (Etude BAC) à réaliser ont été contactées.

Afin de faciliter les démarches pour les petites collectivités et de mutualiser les moyens, des groupements de commande, pour la passation du marché public et la demande de subvention, ont été réalisés. Ces groupements, au nombre de trois, ont été créés en fonction de la priorité de l'étude et de la localisation géographique des captages.

Le groupement coordonné par la commune de Saint-Florentin regroupe 5 captages et 4 collectivités. Il a été mis en place mi-mai 2012. La consultation s'est terminée fin septembre et le prestataire a été recruté. L'étude devrait commencer dans les semaines à venir.

Le groupement coordonné par la commune de Cruzy-le-Châtel regroupe 3 captages et 3 communes. Il a été mis en place en juillet 2012. La consultation va commencer début octobre.

Le groupement coordonné par la commune de Flogny - La Chapelle regroupe 3 captages et 3 collectivités. Il a été mis en place en septembre 2012. La consultation doit démarrer sous peu.

Dans l'Aube, les animatrices du Contrat ont rencontré le Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA), qui intervient également sur les captages. Cette rencontre doit permettre de mettre en place une méthode de coopération entre les deux structures (SDDEA et S.I.R.T.A.V.A.) pour réaliser les études BAC sur les 6 captages aubois dans les meilleurs délais. La cellule d'animation du Contrat Global organisera des réunions d'information à destination des collectivités aubois concernées qui auront lieu début 2013 en présence du SDDEA.

Actions curatives

Les travaux de construction de la station de traitement de la commune de Briennon-sur-Armançon sont en cours de réalisation. Cette unité de traitement a pour objectif de diminuer la turbidité et d'éliminer les pesticides dans l'eau potable de la commune.

Les deux collectivités (Neuvy-Sautour et le SIAEP de Balnot la Grange) inscrites au Contrat pour la réalisation d'un diagnostic de leur système d'eau potable vont être contactées par l'animatrice du Contrat.

- **Reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides**

Etudes hydromorphologiques

Comme au S.I.R.T.A.V.A., les deux autres syndicats de rivières du bassin versant (le SIVU du Créanton et de la Brumance et le SIAV de l'Armançe) réalisent actuellement une étude hydromorphologique sur leur rivière.

Le SIVU du Créanton et de la Brumance a recruté son prestataire en début d'été. Les inspections terrains ont donc commencé. L'état des lieux devrait se finir en fin d'année.

Le SIAVA a commencé son étude en début d'année et le prestataire vient de terminer les phases 1 et 2 de l'étude (état des lieux et proposition de travaux sur certains sites).

Opérations de renaturation des cours d'eau

Les travaux du pont Canal sur l'Armançe à Saint-Florentin réalisés par le SIAVA sont sur le point de commencer. Ils ont pour but de déboucher une arche du pont et renaturer la berge adjacente.

- **Animation et communication**

Formations des élus et des agents

Le S.I.R.T.A.V.A., en collaboration avec le Pays du Tonnerrois et le Centre de Développement du Tonnerrois, a mis en place des sessions de formation sur des thématiques liées à l'eau. Elles débiteront en 2012 et se poursuivront jusqu'à l'échéance du Contrat en 2014.

L'objectif est de réaliser des formations attractives, gratuites, courtes (1/2 ou 1 journée) et délocalisées à Tonnerre.

La session 2012 comprend 3 formations :

- Une formation d'une demi-journée le 25 octobre 2012 à destination des élus de collectivités sur la thématique « Assainissement Collectif » ;
- Une formation technique d'une journée le 15 novembre 2012 à destination des agents de collectivités en charge des systèmes d'épuration sur la thématique « Système d'épuration à boues activées » ;
- Une formation d'une demi-journée le 13 décembre 2012 à destination des collectivités sur la thématique « Eau potable ».

Ces journées de formation seront l'occasion de partager les expériences d'autres collectivités, d'acquérir des connaissances et des techniques de bonnes gestions pour que chaque collectivité puisse agir sur la préservation et l'amélioration de la qualité des ressources en eau.

❖ PAPI :

1) Point sur les actions en cours

- **Recrutement de Bastien GUEDRON**
- **Bastien GUEDRON sera recruté à compter du 8 octobre pour un CDD de 3 mois renouvelable une fois. Il travaillera principalement sur la mise en place de repères de crues sur les communes ainsi que le dispositif d'alerte aux crues sur la Brenne aval.**
- **Rétablissement de la Continuité Ecologique à Semur-en-Auxois**

Durant l'été, Vincent RIBOT, animateur du PAPI, a apporté d'ultimes réponses au collectif d'association opposé à l'effacement du barrage de l'ancienne usine hydroélectrique de Semur-en-Auxois. Parallèlement, la DDT de la Côte-d'Or a fait un rappel règlementaire à la commune de Semur-en-Auxois propriétaire de l'ouvrage à qui il revient de décider de la solution d'aménagement à mettre en œuvre. L'Agence de l'Eau Seine Normandie a également rappelé à la commune que si les travaux n'étaient pas engagés rapidement elle se désengagerait financièrement de l'opération. A ce jour, la commune de Semur-en-Auxois n'a pas fait savoir sa décision au S.I.R.T.A.V.A.

- **Renaturation de la Brenne à Venarey-les-Laumes**

Le bureau d'études BIOTEC, qui assure la maîtrise d'œuvre, a présenté son projet au comité de pilotage de l'opération. Le projet correspond aux attentes des différents partenaires, des arbitrages restent cependant à faire concernant des aspects techniques secondaires. Il est prévu une validation définitive du projet par la commune de Venarey-les Laumes et les partenaires financiers en octobre prochain. Le bureau d'études devra ensuite préparer les dossiers règlementaires. Les travaux sont prévus pour l'étiage en 2013.

2) Premiers enseignements du diagnostic de territoires sur le risque inondation

Bastien GUEDRON et Paul JORDI ont terminé leur stage. Prêt de 90 % des communes du bassin versant ont complété le questionnaire d'enquête. Les résultats de l'enquête sont en cours d'exploitation. Le Comité Syndical permettra de présenter les premiers enseignements de cette étude. Il est rappelé que ce travail doit permettre de préparer un dossier de candidatures au nouvel appel à projets PAPI.

C) ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

1) Organisation des services

Suite aux délibérations adoptées lors du Comité Syndical :

✓ Thomas GARNIER a été recruté le 16 août dernier en tant que technicien rivières en renfort en Côte-d'Or (missions évoquées ci-avant). Il est rappelé que Thomas GARNIER a déjà travaillé 6 mois en tant que technicien rivières dans l'équipe du S.I.R.T.A.V.A.

✓ Bastien GUEDRON a été recruté à compter du 8 octobre prochain en tant que technicien PAPI (missions évoquées ci-avant). Les contrats de Thomas GARNIER et Bastien GUEDRON portent sur 3 mois renouvelable une fois. Il est rappelé que Bastien GUEDRON a effectué un stage de 6 mois dans le cadre du diagnostic de territoire du PAPI.

✓ Le recrutement de l'adjoint administratif à mi-temps chargé de remplacer Martine DROUVILLE en tant que secrétaire comptable du S.I.R.T.A.V.A. est en cours.

2) Délibération relative à la demande de retrait du S.I.R.T.A.V.A. de la commune de Chevannay

Le Conseil Municipal de la commune de Chevannay a délibéré le 21 octobre 2011 pour demander son retrait du S.I.R.T.A.V.A.

Il est rappelé que la commune de Chevannay avait déjà formulé une demande de retrait en 2010 ; cette demande avait été rejetée par le Comité Syndical. Il est précisé que Mme le Maire de la commune de Chevannay a été invitée au Comité Syndical afin qu'elle puisse s'exprimer.

Les modalités d'adhésion ou de retrait des communes au sein d'un E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) seront rappelées.

✓ Délibération

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.5211-19,
VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Chevannay n° 21-2011 en date du 21 octobre 2011 décidant le retrait du S.I.R.T.A.V.A.,

Il est demandé par le Président de se prononcer sur la demande de retrait formulée par la Commune de Chevannay.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

REFUSE/ACCEPTE la demande de retrait du S.I.R.T.A.V.A. exprimée par la Commune de Chevannay.

DEMANDE au Président de procéder aux formalités administratives requises.

3) Délibération relative à la demande d'adhésion au S.I.R.T.A.V.A. de la commune de Sombornon

Le Conseil Municipal de la commune de Sombernon a délibéré le 26 janvier 2012 pour demander son adhésion du S.I.R.T.A.V.A.

✓ *Délibération*

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.5211-19,
VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Sombernon n° 2-2012 en date du 26 janvier 2012 décidant le retrait du S.I.R.T.A.V.A.,

Il est demandé par le Président de se prononcer sur la demande d'adhésion formulée par le commune de Sombernon.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

REJETTE/ACCEPTE la demande d'adhésion au S.I.R.T.A.V.A. exprimée par la commune de Sombernon.

DEMANDE au Président de procéder aux formalités administratives requises.

4) Etat d'avancement du projet des futurs locaux du S.I.R.T.A.V.A.

Le permis de construire a été déposé en Mairie de Tonnerre le 18 septembre. Il est prévu une réunion avec le cabinet ARTS afin de valider le projet présenté par ARTS et de préciser le calendrier des prochaines phases de l'opération (consultation, travaux, réception...). Il est prévu d'engager la consultation relative aux différents lots durant le mois d'octobre afin de présenter une délibération au Comité Syndical pour engager les travaux au vu des résultats de la consultation.

5) Approbation par arrêté interpréfectoral des modifications statutaires du S.I.R.T.A.V.A.

Il est rappelé que le Comité Syndical avait délibéré le 11 octobre 2011 pour modifier ses statuts en ce qui concerne les compétences du S.I.R.T.A.V.A. et le mode de financement du S.I.R.T.A.V.A. par les communes. Ces modifications statutaires sont désormais actées par arrêté interpréfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2012/0293 adopté par délibération en date des 1^{er} et 8 août 2012. Il est précisé que cet arrêté a été adressé à toutes les communes adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.

D) FINANCES :

1) Décision Modificative n°2.

E) QUESTIONS DIVERSES